

Instruction concernant la visite des armes dans les corps, lors des inspections générales

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Instruction concernant la visite des armes dans les corps, lors des inspections générales : en exécution des dispositions du titre III du règlement sur les réparations, l'entretien et la conservation des armes portatives dans les corps. Instruction pour l'officier d'artillerie / Ministère de la guerre

Auteur(s) : France Ministère de la guerre

Adresse bibliographique : Paris : [s. n.], 1822

Description matérielle : 1 vol. (12 p.) ; in-fol

Note sur la provenance : B. M

Sujet(s) : Sciences, art et histoire militaires